

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-81

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif à la garantie de l'État prévue à l'article 185 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

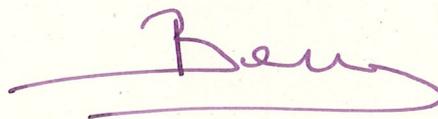
En ayant délibéré lors de sa séance du 20 juin 2024,

Émet un avis favorable sur le projet de décret.

Fait le 20 juin 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES